

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du lundi 16 octobre 2017 à 14 h 00

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI, M. FAIVRE (procuration à M. CHERKAOUI-MALKI), M. FARA (procuration à M. PELLENARD), MME LE BON (procuration à MME LELOUP jusqu'à 15h45), MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP (départ à 15h45), M. WENDEHENNE (procuration à MME LEBORGNE CASTEL).

- *Excusée :* MME VENNIN.

- *Absent :* M. DEMARQUOY.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE (départ à 16h15), M. MOREAU (procuration à M. RIALLAND jusqu'à 17h30), MME OLIVE (présente jusqu'à 16h25 puis procuration à MME GAETAN), M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND (départ à 17h30), MME ROSNOBLET (présente jusqu'à 16h10 puis procuration à MME ABED-VIEILLARD), MME TROMPIER (procuration à M. MANIERE jusqu'à 16h15), MME VERNOUD (procuration à M. DER).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MME BELLENGER, M. DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN, M. ROLLIN (procuration à MME BELLENGER).

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M. MEYER, M. NOCETO.

- *Absents:* MME BOUDIER, M. GERARDIN (suppléant), MME ASSFELD, M. SURUGUES, MME DAGHER.

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. ROUZET (procuration à MME OLIVE jusqu'à 16h25), MME PRUDON-DESGOUTTES (départ à 17h15), M. ANSEL (procuration à M. NARCE), M. MONNOT (départ à 17h30).

- *Excusée :* MME VAN OVERSTRAETEN.

- *Absente :* MME DECHELOTTE.

Membres consultatifs

- *Présents :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR, M. LEVEQUE.

- *Absents :* M. BATT, MME SALVADORI.

Membres invités

- *Présentes :*

MME CASAS, responsable de l'antenne financière,
MME CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,
MME THOMAS, responsable de la scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

✓ **Approbation du PV du 12/07/2017**

MME PRUDON-DESGOUTTES émet une remarque sur l'accord avec Agrosup Dijon. Elle rappelle que la question des heures entre dans le cadre d'une convention, qui sera revue à effet au 1^{er} janvier 2018. Agrosup serait prête à arrêter certaines collaborations en cas de problème mais reste bien sûr ouverte au dialogue.

Après ce commentaire, le Directeur d'UFR soumet le PV au vote :

➤ **29 pour, 1 abstention**

✓ **Informations du directeur d'UFR**

○ **Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes du 06.09.2017 et du 04/10/2017**

- **06/09/2017**

Cette réunion, commune avec la conférence des directeurs de laboratoires, a porté sur la campagne d'emplois et le Plan de Retour à l'Equilibre (PRE). Le Président a évoqué, pour la première fois, les difficultés relationnelles avec la COMUE et l'UFC.

- **04/10/2017**

Le Président est revenu sur ces tensions, qui sont pour partie liées au fonctionnement de l'UBFC (difficultés liées à la mise en place d'un logiciel, dotation des laboratoires limitées à 80% dans un premier temps). Les divergences de vue sont très fortes et le fait que le président s'en ouvre à la communauté est source d'inquiétude.

M. PELLENARD précise que cette divergence de position a été manifeste lors du congrès de la COMUE en septembre. Deux lignes sont apparues : les uns prêts à défendre la COMUE dans sa configuration actuelle et les autres la jugeant en fin de vie et préconisant de passer à un autre modèle.

Le Directeur d'UFR ajoute que le Président attend beaucoup du ministère sur la modification des statuts des Comues, afin de pouvoir régler cette situation.

M. MANIERE demande si la région fait pression sur les deux universités, avec des menaces financières à la clé.

Le Directeur d'UFR répond qu'en effet, la position de la région évolue, notamment au niveau du PARI, en raison de difficultés financières et non de la situation précédente. Une tension assez forte existe, suite à la mise en place de Dijon Métropole, car un transfert de tâches est prévu entre la région et cette collectivité. Par ailleurs, le maire de Dijon a exprimé son opposition au transfert du CROUS à Besançon.

En ce qui concerne les crédits d'équipements pédagogiques, l'université ne savait pas, jusqu'au dernier moment, si la Région apporterait un co-financement. Cette campagne ne comporte plus de co-financement de l'uB, en conséquence, seuls les projets pour lesquels un financement de la composante était possible ont été retenus. Le Président de l'uB a mentionné que cette situation était transitoire.

L'UFR a rappelé à plusieurs reprises les difficultés liées au blocage des réserves du SEFCA auprès de l'uB. Il semble que la situation soit extrêmement tendue avec le rectorat. De plus, une enquête administrative est en cours, qui fait ressortir des interrogations sur les coûts de gestion prélevés par l'établissement, jugés insuffisants comparativement à ceux d'autres universités. L'uB est fortement incitée à augmenter le taux de prélèvement sur les fonds de la formation continue des composantes.

Point sur les effectifs étudiants à la rentrée 2017

MME THOMAS présente les effectifs globaux constatés à ce jour dans l'UFR, département par département.

MME BABA AISSA détaille les effectifs de la L1. L'UFR compte 490 étudiants en L1 soit 50 de plus au premier semestre et 277 néo-bacheliers, ce qui nous laissera très peu de possibilités d'accueil pour les réorientations de PACES. Un groupe de GEPII arrivera au second semestre, ce qui montera l'effectif à 515, sans les PACES. C'est la première année, à cette rentrée 2017, que des étudiants sont refusés en réorientation dans les premiers jours de la rentrée. Il convient de souligner que la session de rattrapage est très peu efficace : plus de 200 convoqués, un peu plus de 100 défaillants et 13 étudiants reçus en session 2 et les redoublants nombreux.

M. MANIERE s'interroge sur la possibilité qu'a ou pas l'UFR de refuser les redoublants qui étaient défaillants l'année précédente.

Un débat s'instaure autour de la suppression, pour raison budgétaire, du semestre rebond dédié aux étudiants qui abandonnaient PACES et de l'avenir des étudiants qui échouent en première année de médecine.

Le Directeur d'UFR précise que l'uB expérimente la mise en place d'un semestre d'adaptation au S2 en STAPS et SES, avec 48 places en tout, ce qui est limité en effectif. Le semestre rebond était très pertinent.

En réponse à M. MONNOT qui souhaite savoir les critères d'acceptation des réorientés en provenance de PACES, MME BABA AISSA précise que c'est l'ordre d'arrivée qui prévaut et non le niveau des étudiants. Certains ont un très bon niveau mais nous n'avons aucune obligation de les prendre.

Le Directeur d'UFR ajoute que l'UFR des sciences de santé, au vu des résultats de S1, juge de l'opportunité de laisser ou non les étudiants poursuivre en S2. Si les résultats sont trop faibles, ils ne sont pas autorisés à poursuivre en S2, et les autres UFR n'ont pas de dispositif pour les accueillir.

M. MANIERE pense que s'ils déposent un recours auprès du tribunal administratif, ils peuvent obtenir gain de cause car ils ont réglé leur inscription.

M. RIALLAND observe qu'un étudiant a une chance sur deux de passer en L2. Ceux qui veulent se réorienter sont en concurrence avec les néo-bacheliers, dont certains ont un niveau inférieur au leur. Ces derniers sont légalement prioritaires par rapport aux réorientés, qui ont pourtant le droit à l'erreur, le niveau pour suivre, mais que le système place en seconde position dans l'ordre des priorités. L'UFR ne fait pas complètement l'effort pour les accueillir.

M. POINSSOT est gêné que l'on accepte un étudiant qui a été défaillant la 1^{ère} année et que l'on refuse un très bon étudiant qui souhaite se réorienter.

Le Directeur d'UFR fait savoir que le ministère réfléchit au cursus licence et que l'inquiétude est assez forte sur l'idée d'une scolarité par crédits ECTS.

En réponse à M. MONNOT, M. CHERKAOUI MALKI précise que tous les néo-bacheliers ont reçu une proposition et les hors académie ont été admis.

Sélection en M1

Concernant la sélection à l'entrée en M1, l'UFR SVTE est celle où le plus grand nombre de difficultés d'accueil ont été soulevées. 35 étudiants étaient sans affectation au début de la procédure de recours alors que certains masters n'avaient pas fait le plein. Les processus de sélection à l'entrée en M1 devront être rediscutés l'an prochain afin d'éviter les difficultés rencontrées cette année.

A noter que les propositions faites lors des recours doivent concerner une mention différente de celle demandée initialement par l'étudiant.

PIA 3

Le projet déposé par UBFC a été retenu (17 retenus sur environ 70 dépôts). Il est toutefois classé A et non A+. Il n'est pas facile d'en communiquer le contenu car le projet a été monté en dehors des UFR et une seule réunion a été organisée par la Comue.

A ce jour, il n'y a pas de retour sur les projets d'EUR déposés (1 en sciences dures porté par le laboratoire Femto, 1 dans le secteur de l'aliment porté par Laurent BENEY d'Agrosup et 1 en santé porté par Michel NARCE). Ce dernier n'a pas été expertisé car il dépassait de 3% le nombre de lignes requis.

Concours ITRF

- Recrutement sur le poste d'IGE « techniques biologiques » de Julia LEEMPUT, actuellement ASI à l'UFR
- Recrutement sur le poste d'IGE « environnements géonaturels et anthropisés » de M. Mario REGA, actuellement contractuel à l'UFR.

Plan de Retour à l'Equilibre (PRE)

MME CLERGET explique que des groupes de travail se mettent en place à l'uB dans le cadre du PRE sur les thématiques suivantes :

- les affectations académiques,
- les formations internes,
- les critères d'attribution des dotations aux composantes, groupe auquel l'UFR a souhaité participer,
- le suivi de l'exécution budgétaire qui devrait associer notre responsable d'antenne financière,
- un groupe sur le parc automobile auquel MME EVROT-CARRICAN participera,
- la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, groupe de travail animé par Martine CLERGET,
- le regroupement des services de reprographie et de courrier auxquels participera MME CASAS,
- la charge d'enseignement et le nouveau logiciel SAGHE (qui pourrait à terme remplacer « Services »),
- la dématérialisation et enfin
- l'audit interne.

Des propositions devront être faites par ces groupes pour le mois d'avril 2018.

M. LEVEQUE souhaiterait participer aux travaux sur les minibus, avec Angélique EVROT-CARRICAN.

Formation sur l'évaluation et la carrière des enseignants du second degré (protocole PPCR)

M. PELLENARD et MME CLERGET, qui ont assisté à une réunion d'information à l'uB avec le rectorat, expliquent qu'il s'agit d'un protocole applicable à toute la fonction publique. Celui-ci prévoit une revalorisation des carrières et la création d'un troisième grade pour les enseignants du second degré, ainsi que trois rendez-vous de carrière entre les enseignants et leur supérieur, dont un pour l'accès au 3^{ème} grade. Les directeurs de composantes ont fait valoir que la grille d'évaluation préparée par le ministère pour les enseignants du secondaire était inadaptée car elle comporte un critère sur les relations avec les « élèves » et les « parents d'élèves » et ne prévoit rien sur l'activité de recherche, l'innovation pédagogique, etc. Un groupe de travail sera constitué à l'uB et sera chargé de faire des propositions.

Studyrama et Salon de l'Etudiant

Le Salon de l'Etudiant aura lieu au Zénith le 27 janvier 2018. L'uB a un stand de 36 m², tenu par du personnel du PFVU. Studyrama sera organisé les 17 et 18 novembre 2017, sous la même forme que le Salon de l'Etudiant. Les personnels de l'UFR ne seront donc pas sollicités pour y tenir une permanence.

✓ Questions statutaires :

○ Information sur les modifications des statuts de l'UFR

Le Directeur d'UFR informe qu'une réflexion est lancée sur des modifications des statuts et du règlement intérieur de l'UFR, ainsi que sur ceux des départements. Il est nécessaire de toiler les statuts sur des aspects techniques et règlementaires (il convient de citer les organismes extérieurs dans les statuts) et ce sera l'opportunité de réfléchir plus globalement aux statuts, comme par exemple la structuration de l'UFR en départements : certaines mentions ont évolué suite à la mise en place de la nouvelle offre de formation, il convient donc d'en tenir compte dans le périmètre des départements. Il faudrait que ces aspects soient clarifiés en tout début d'année 2018 en raison de l'échéance prochaine du mandat des élus aux conseils de départements.

Le Directeur invite donc chacun à relire les statuts et proposer d'éventuelles modifications. La réflexion sera conduite par le bureau, la commission de la pédagogie et les départements. Lors du vote du conseil d'UFR sur cette question, les deux tiers des membres du conseil d'UFR devront être présents et les décisions seront prises à la majorité qualifiée des deux tiers des votants.

M. LEVEQUE évoque l'ébauche des discussions autour du devenir des départements abordées en commission de la pédagogie. Il comprend la nécessité d'un seul département licence mais n'est pas favorable à un département master unique, en raison de la diversité des formations enseignées. Les départements ne sont pas un lieu de pouvoir mais de discussion, sur les maquettes, les cours, les examens. Au départ, l'intégration des filières d'écologie dans le département ETEC n'était pas évidente mais maintenant, cela fonctionne. Seule, la gestion des minibus et du matériel optique est un élément trans-départements.

○ **Information sur les élections à venir :**

MME CLERGET communique la liste des élections à organiser :

Les 5 et 6 décembre 2017 :

1/ Election partielle au conseil d'UFR (1 siège étudiant)

Les procurations devront obligatoirement être déposées la veille, dernier délai.

M. RIALLAND souhaite que la distribution de tracts ne puisse pas avoir lieu le jour du scrutin.

Mme CLERGET explique que la propagande démarre le 13 novembre et englobe les deux jours de scrutin, il n'est pas possible d'y déroger.

2/ commission de la recherche (1 siège Doctorant)

Après le 6 décembre :

1// Election partielle au Bureau (1 siège étudiant)

2/ Election partielle à la commission des RI (1 siège Etudiant)

Après les modifications statutaires :

Renouvellement complet des départements

✓ **Questions financières**

○ **Vote du BR2/2017**

MME CASAS présente les principaux éléments du BR 2 :

- Hors recherche
- Ajustement de crédits pour un master COMUE : 12710 €
- Recettes nouvelles et ajustement de recettes (cartes perdues, auditeurs libres, location de minibus et camps de terrain)
- Changement de masse de fonctionnement vers investissement de 7400 € pour remplacer des vidéoprojecteurs
- Demande de prélèvement sur réserves de 1813 € pour un reste à commander d'équipement pédagogique 2016
- Ajustement des heures d'enseignement à la charge de l'UFR
- Ajustement à la baisse (moins 5519 €) de la taxe d'apprentissage
- Crédits de FC : solde des recettes 2016-2017, changements de masse, demande de prélèvement sur réserves pour récupérer les réserves de 2014.2015.

Compte tenu de l'incertitude quant à la date de récupération de ces crédits, il a été choisi de ne pas mettre de nouveaux crédits en réserve afin de ne pas risquer de les perdre.

Le Directeur d'UFR ne sait pas, malgré plusieurs interventions à l'uB, ce que deviendront les crédits de formation continue qui sont arrivés à l'échéance de 3 ans en 2017. En effet, les crédits de FC ne sont pas reportables au-delà de trois ans et il semble que le rectorat s'oppose à cette restitution. En ce qui concerne la taxe d'apprentissage, nous percevons environ la moitié d'il y a trois ans, ce qui s'explique essentiellement par une nouvelle répartition de l'assiette.

- Recherche

Des ajustements de recettes, des changements de masse et l'inscription de nouvelles conventions sont demandés par les laboratoires.

Le Directeur soumet au vote ce BR2/2017 :

➤ **Unanimité (30 pour)**

○ **Budget 2018 : vote des orientations budgétaires**

Le Directeur d'UFR informe que le budget finalisé ne pourra pas être soumis au conseil d'UFR avant la date limite imposée par l'uB, pour des raisons de calendrier. Seules des orientations budgétaires seront proposées au vote ce jour car la notification n'a été envoyée que le 6 octobre alors qu'elle était annoncée le 29 septembre, celle des laboratoires le 11 octobre après la commission de la recherche, ce qui fait que les composantes n'ont eu que 2 semaines et demie pour préparer leur budget, ce qui est trop court. Par ailleurs, les crédits SEFCA n'ont été notifiés que quelques minutes avant le présent conseil, un budget définitif ne peut donc être présenté.

Il est donc proposé de voter lors du prochain conseil un budget précis, qui aura été élaboré sur la base des orientations soumises au vote ce jour.

Le budget de l'uB s'inscrit dans le cadre du Plan de Retour à l'Equilibre voté par le CA en juillet 2017, suite au déficit du compte financier en 2015 et 2016. Le rectorat exerce un contrôle sur la gestion de l'université. La dotation de fonctionnement de l'UFR est maintenue à 90 000 €, après la forte baisse intervenue l'année précédente.

I) Crédits de fonctionnement hors recherche

○ **Ressources**

Les choix politiques proposés au conseil sont les suivants :

- Maintien du taux de prélèvement par l'UFR sur les crédits récurrents de la recherche à 3%
- Maintien du taux de prélèvement par l'UFR sur les crédits SEFCA de 10% (2% si les filières doivent contribuer au financement de la charge horaire)
- Maintien du suivi des amortissements et du prélèvement afférent par l'UFR, sur les crédits de FC
- **Compte tenu de la note du PAJI, suppression de la participation des étudiants aux frais d'hébergement lors des camps de terrain (12 € par nuitée soit moins 5850 € de recette pour l'UFR).**
- Taxe d'apprentissage : inscription de la recette obtenue en 2017 moins la taxe perçue par le master ASA soit 29000 €
- Vente de plantes : montant identique à l'année dernière : 1500 €
- Vente de cartes d'étudiants : 300 €

M. LEVEQUE explique que, pendant les camps de terrain, un hébergement et la demi-pension sont proposés aux étudiants et qu'ils financent le reste. Ainsi, la participation financière qui était demandée aux étudiants ne couvrait que 30% du coût des camps.

▪ Dépenses

1. Enseignement

L'UFR envisage d'une part, une gestion transversale et centralisée de certains consommables de TP à l'échelle des départements et d'autre part, une augmentation de la somme totale dédiée à l'enseignement de 5%.

- Compte tenu de la suppression de la participation des étudiants aux frais d'hébergement lors des camps de terrain et afin d'assurer un financement équitable des TP pour tous les départements, proposition d'attribution d'une somme de 4000 € à chaque département (licence, ETEC, SAVAN) pour des achats de consommables transversaux, dès le BI.
- Maintien de 3000 € pour l'entretien des minibus
- Maintien de la somme dédiée au fonctionnement des filières : 47173 €
- Maintien d'un appel à projets « fonctionnement pédagogique » mais d'un montant plus réduit (12500 au lieu de 21 000 €) car les départements auront une somme de 4000 € chacun en début d'exercice pour l'achat de petits consommables. Il convient de noter que cette répartition est proposée pour l'année civile 2018 et sera à réexaminer chaque année en fonction de la dotation de fonctionnement et des ressources issues de la formation continue.

2. Fonctionnement général-logistique

- Augmentation de la somme prévue en masse salaires (de 2200 € en 2017 à 3300 €) pour suppléer à 50% pendant leurs congés annuels deux personnes en congé maternité à la scolarité, pour permettre la continuité du service.
- Maintien des crédits ouverts pour le fonctionnement général et la logistique (39700 €)

3. Réserve de précaution

L'UFR prévoit une réserve de précaution de 11 140 €.

II) Crédits de fonctionnement recherche

- Maintien des dotations attribuées les années précédentes, par la COMUE.

Répartition prévisionnelle par masse :

BIOGEOSCIENCES : 104 000 €

- Fonctionnement : 76 000 euros
- Investissement : 3 000 euros
- Salaire : 25 000 euros

ARTEHIS : 47 000 €

- Fonctionnement : 34 000€
- Investissement : 8 000€
- Salaire : 5 000€

BIOPEROXIL : 20 000 € en fonctionnement

AGROECOLOGIE : 174 100 € en fonctionnement

+ Recettes plateformes : 10 000 €

M. POINSSOT évoque la réussite en licence : en raison de la réussite au PIA 3, peut-on espérer avoir des crédits supplémentaires?

Le Directeur d'UFR répond que oui, car la dotation globale devrait être conséquente, même si nous n'avons pour l'instant pas de chiffre connu à ce sujet. Il convient de rappeler que le PRL et le tutorat d'accompagnement sont supprimés.

M. PELLENARD précise que ce PIA 3 sera plus particulièrement dirigé vers les L1.

Le Directeur d'UFR soumet au vote ces orientations budgétaires :

➤ **Unanimité (28 pour)**

Le Directeur ajoute, en ce qui concerne la charge d'enseignement, que suite à la motion votée par le conseil en juillet, nous avons obtenu 1 000 h supplémentaires de dotation et l'engagement que les 1500 heures d'Agrosup étaient en supplément et garanties. Il s'avère par ailleurs que certains enseignements ne seront pas assurés, faute d'enseignant pour les assurer, donc nous serons en mesure de réaliser les maquettes sans procéder à de nouvelles réductions. Une bonne chose est que nous repartons sur la base des heures maquettes et non plus du réalisé. De plus, nous avons l'engagement de principe du Président de nous aider en cas de besoin avéré en janvier.

○ **Information sur les dates des opérations de clôture**

MME CASAS précise qu'il s'agit de la première clôture en mode GBCP. Les bons de commandes pourront être reçus jusqu'au 17/11 à l'antenne financière et les missions jusqu'au 01.12. La nouveauté est que les factures devront avoir été payées en 2017, sans quoi les dépenses seront imputées sur le budget 2018.

MME BELLENGER souhaite connaître la date de réouverture des commandes en 2018.

MME CASAS répond que les bons de commandes devraient à nouveau pouvoir être possibles à compter approximativement du 20 janvier 2018.

○ **Sortie d'inventaire**

Une demande de sortie d'inventaire est formulée par le laboratoire Biogéosciences pour un véhicule Volkswagen Caddy mis en service en 2008 et immatriculé 21 E 8845A.

➤ **Unanimité (28 pour)**

✓ **Questions relatives aux ressources humaines :**

○ **Bilan de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS pour 2018**

Le Directeur confirme le gel des postes de MCF de F. CATTIN et P. ALIBERT, sans ATER en compensation. L'emploi de PRAG de MME BRACIEUX a été accepté en publication. La procédure de recrutement est en cours.

MME VENNIN, qui effectue une part de son service chez Total, a demandé un ATER financé par la société TOTAL dans le cadre d'une convention. La discussion a été longue et difficile auprès de l'université, malgré sa gratuité, mais il a finalement été accepté.

Pour les emplois BIATSS, Alain FESTEATU a été remplacé par un technicien en mutation en provenance de l'UFR des sciences de santé. Le poste de technicien libéré par M. SAUNIER a été pourvu, par concours.

Le CDD sur le poste de technicien de M. SOLONOT a été renouvelé, sans autorisation de publication à concours. Un(e) contractuel(e) sera recruté(e) sur le poste d'ASI libéré par MME LEEMPUT, reçue au concours d'IGE.

○ **Bilan de la campagne d'attribution de la NBI**

ME CLERGET rappelle la définition de la NBI et les fonctions y ouvrant droit : ce sont des points d'indice qui sont attribués à des fonctions comportant des responsabilités particulières, de la technicité, de l'encadrement d'équipe...

La commission du personnel l'an dernier a proposé de nouvelles attributions de NBI, que le conseil d'UFR a validées et le projet a été envoyé à l'université.

Après le vote du CA de l'université, il apparaît que les NBI sont maintenues sur les postes suivants : Responsable administratif : 30 points, Responsable du service scolarité et Responsable de l'antenne financière: 20 points, deux NBI sont maintenues sur nos postes d'informaticiens (15 et 20 points), une sur un emploi d'ingénieur PCR (20 points) et une au titre de la gestion des déchets biologiques : 15 points.

Trois nouvelles attributions ont été demandées par l'UFR et acceptées par l'université : pour la gestion de la salle de biotechnologie : 20 points, pour un ingénieur PCR : 20 points et pour la fonction de responsabilité technique des serres : 20 points.

Celle de M. SAUNIER quitte l'UFR pour rejoindre l'UFR des sciences de santé, puisque les fonctions y ouvrant droit sont également transférées.

○ **Fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques ou de charges administratives**

Le Directeur d'UFR constate que les compensations attribuées sont bien en-deçà des responsabilités assurées.

Il propose de maintenir les mêmes fonctions que l'année dernière, sauf la gestion du PRL qui n'existe plus et d'ajouter le pilotage du concours « faites de la science ». A ce jour, l'enveloppe attribuée à l'UFR n'est pas encore connue.

MME OLIVE souhaite savoir si un partage de prime est possible.

Le directeur répond que c'est possible seulement si chaque personne obtient au moins 12 heures, qui est le minimum autorisé.

Fonctions ouvrant droit à primes (PRP/PCA 2017/2018)

Direction de filière sauf L1 SV et L2 SV : 12,0

Direction de L2 SV L2 hors PCB : 36

Direction de commission : 0, 12 ou plus jusqu'à 24

Direction-adjointe de l'UFR : 12,0

Equipements pédagogiques : 12,0

Direction de mention de master : 12,0

Direction de département : 12,0

Pilotage du concours "Faites de la Science : " 6,0

* sous réserve de l'enveloppe attribuée pour 2017-2018

➤ **27 pour, 1 abstention**

✓ **Questions pédagogiques :**

▪ **Compte rendu de la commission de la pédagogie et de la commission des finances du 12/10/2017**

Le Directeur d'UFR donne lecture du relevé rédigé par M. FAIVRE suite à la réunion de la commission de la pédagogie du 12.10.2017.

○ **Bilan de la dotation horaire pour 2018 et des charges prévisionnelles**

L'enveloppe devrait pouvoir être respectée, sans réduction de maquette supplémentaire, compte tenu des 1000h de plus données par l'uB et de la garantie d'obtention des 1500 h d'Agrosup.

○ **Appel à projets « fonctionnement pédagogique »**

Organisé pour la 3^{ème} année, 13 demandes de disciplines variées ont été déposées, pour une somme totale qui avoisine la somme disponible. De ce fait, il n'a pas été nécessaire de classer les demandes.

○ **Echange sur les statuts**

Les statuts devront être revus sur des aspects réglementaires. A cette occasion, une discussion sur les départements (leur nombre, leurs missions, leur pertinence) pourra s'engager.

○ **Identification de consommables indispensables**

Une liste de consommables communs à mettre en commande en cas de reliquat de crédits sera dressée par MME ABED-VIEILLARD et M. LEVEQUE, après consultation des personnels techniques chargés d'assistance à l'enseignement.

MME CLERGET insiste sur le fait qu'une partie des crédits pédagogiques n'est pas encore consommée et que la date limite pour commander approche.

○ **Modalités de répartition des dotations d'enseignement**

Afin de limiter l'émiettement des crédits qui sont actuellement répartis par modules, parfois peu dotés, une ligne budgétaire par niveau (L1, L2, L3) et par discipline, est proposée. Les crédits concernant les enseignements de sciences et techniques seraient pilotés par le responsable de la formation. Un élément qui sera travaillé par M.FAIVRE et MME ABED-VIEILLARD sera une pondération pour les TP car certains sont plus chers que d'autres.

M. RIALLAND pense que l'on pourrait demander aux responsables de TP de budgéter leurs séances.

MME ABED-VIAILLARD pense que le fait d'établir une liste des consommables utilisés de façon récurrente permettrait de réduire les coûts et de dégager des crédits pour autre chose. Il peut être difficile d'évaluer le coût d'un TP car certaines demandes élevées s'amortissent sur le long terme.

○ **Point sur la mise en place d'ADE campus**

Un bilan sera fait en novembre avec les responsables de filières afin de mettre en place, si nécessaire, de nouvelles stratégies. Les retards ont été comblés, il faut organiser la fin du semestre et anticiper le S2. Trois nouvelles personnes ont été formées au logiciel : MMES EL-BEKHTI, SCHERF et FABRE. Au 2^{ème} semestre, seul l'emploi du temps issu d'ADE campus sera utilisé.

- **Avis sur le projet déposé dans le cadre d'ISITE (QMP2)**

Le Directeur d'UFR explique qu'une 2^{ème} vague de candidatures est lancée, avec une date de dépôt des projets fixée au 12/10/2017. Un avis doit être donné par le conseil d'UFR sur le dossier transmis. Lors d'une réunion entre l'uB et Agrosup, il a été acté, pour ne pas déshabiller la mention NSA, que la partie « microbiologie » ne sortirait pas de la mention. Seuls, les étudiants internationaux seraient affiliés à la mention STAE. C'est surtout Agrosup qui est impliqué avec un portage à 60%. Le souhait de l'UFR est que cette formation ait un coût zéro pour elle.

MME PRUDON-DESGOUTTES précise que 6 dossiers ont été déposés. Les porteurs pour celui-ci sont Camille LOUPIAC et Stéphanie WEIDMANN.

Le Directeur propose de voter comme suit :

Avis favorable sous réserve d'absence de surcoût pour l'UFR SVTE par rapport à l'offre de formation en cours

- **Unanimité (26 pour)**

- **Résultats de l'appel à projets « équipements pédagogiques »**

Un seul projet a été retenu pour l'UFR au niveau de l'uB car seules des demandes cofinancées par les composantes ont pu être retenues. L'équipement sollicité par MM. AMIOTTE-SUCHET et MATHIEU permettra de former les étudiants à la mesure sur le terrain des gaz (CO₂ notamment) émis par les sols et les milieux humides. Le co-financement sera apporté par les licences professionnelles (formation continue).

- **Mise en place d'une capacité d'accueil en L1 pour la rentrée 2018**

M. CHERKAOUI-MALKI rapporte le travail et les conclusions du département licence sur ce dossier. Il est proposé de ramener la capacité d'accueil de 500 à 480 en diminuant les réorientations internes de 130 à 110. 260 places de néo-bacheliers seraient offertes et toujours 20 en réorientations externes. Le reste dépend du nombre de redoublants. A cette rentrée, tous les néo-bacheliers ont eu une proposition. Nous avons 490 étudiants en L1 actuellement et le nombre devrait dépasser les 500 au S2 en raison de l'arrivée d'étudiants de PACES, de GEIPI et de CPGE.

M. DER estime qu'avant de voter sur les chiffres, il faudrait d'abord débattre et se prononcer sur le principe de la capacité d'accueil.

M. POINSSOT observe que nous ne maîtrisons pas les flux car la loi oblige à prendre tous les néo-bacheliers et redoublants.

Le Directeur d'UFR pense que l'on est, pour des raisons de calendrier, contraint de procéder avec le même raisonnement que les années précédentes, même si l'on sait que la procédure va probablement évoluer pour l'année prochaine : il y aura une évolution probable de l'outil APB. Pour notre UFR, cette capacité d'accueil est un « garde-fou », ce n'est pas une barrière.

M. RIALLAND estime que les réorientations de PACES seront en concurrence avec les néo-bacheliers et s'oppose à une réduction des réorientations internes.

M. POINSSOT souhaite connaître les critères de classement des PACES car il est gênant de les faire passer après les redoublants quand ceux-ci ont été défaillants l'année précédente.

A l'issue d'un débat, le Directeur d'UFR propose un vote sur le principe de mise en place d'une capacité d'accueil :

➤ **9 contre, 9 pour, 7 abstentions**

Les résultats de ce vote seront communiqués à l'université.

○ **Modifications de fiches filières**

MME THOMAS présente les 5 demandes de modifications proposées par les responsables pédagogiques :

M2 MIB : Correction concernant l'évaluation de l'anglais. Cette matière est mutualisée avec le M2 B2IPME et le M2 NS. L'anglais n'est évalué qu'en CC, il s'agit donc de supprimer l'évaluation en CT indûment notée sur la FF du M2 MIB.

M2 NS : Correction concernant l'évaluation de l'anglais. Cette matière est mutualisée avec le M2 B2IPME et le M2 MIB. L'anglais n'est évalué qu'en CC, il s'agit donc de supprimer l'évaluation en CT indûment notée sur la FF du M2 NS.

Une erreur de nombre d'ECTS a été constatée entre les étudiants suivant le parcours professionnel et ceux suivant le parcours recherche (24/30 au lieu de 30/30). Il s'agit donc de rééquilibrer les ECTS, en scindant l'UE 4. L'UE 4a a été créditée de 6 ECTS (pro) et l'UE 4B de 9 ECTS (rech).

M2 B2IPME : Suppression à la fin de la fiche filière, de la mention "session de rattrapage en juillet". En effet, compte tenu de la durée du stage, celle-ci est programmée soit en juillet, soit en septembre, selon calendrier universitaire voté en CA.

Faute de relecture : remplacement de M1 SVS par M1 BS dans l'UE facultative du S1.

L'UE 5b a seulement été clarifiée, pour faire apparaître l'anglais dans la FF (qui n'était pas explicitement décrit alors que programmé). Ainsi, le volume horaire a été partagé dans l'UE 5 b pour faire apparaître la part respective et les MCC de la matière "préparation à la vie professionnelle" (12 h CM, 8 h TD et évaluation CT écrit, sessions 1 et 2, coeff 2) et de la matière "anglais" (18 h TD, et évaluation CC écrit ou oral, coeff 2).

M1 BS BCPA : Il s'agit simplement de régler par la sémantique un problème de modélisation. Pour simplifier cette dernière, l'UE "régulation Moléculaire du Métabolisme par les Nutriments" devient matière, sous une UE nouvelle intitulée "Nutrigénomique". Aucun changement ni de volume horaire, ni de MCC.

M2 AMAQ : UE 1 : modification du coefficient des évaluations pour s'adapter au volume de travail exigé pour celles-ci (4 au lieu de 3,5 pour le CT et 2 au lieu de 2,5 pour le CC).

UE 2 : modification de répartition du volume horaire (16 h CM au lieu de 14 h et 6 h TD au lieu de 8 h)

UE 3 : modification de répartition du volume horaire (46 h CM au lieu de 36 h et 0 h TP au lieu de 10 h)

UE 4 : modification de répartition du volume horaire (39 h CM au lieu de 38 h, 3 h TD au lieu de 12 h, et 8 h TP au lieu de 0 h)

UE 4 : modification du coefficient du CT (4,5 au lieu de 3,5) et du CC (1,5 au lieu de 2,5).

Les modifications proposées devront entrer en vigueur dès cette année, il est donc vivement souhaité que le CA de l'uB accepte de les proposer au vote.

➤ **Unanimité (25 pour)**

○ **Modalités de conservation des notes de contrôle continu**

MME THOMAS présente les résultats de l'enquête réalisée auprès des responsables : tous ont répondu favorablement sur la proposition sauf deux. Il s'agit d'harmoniser et généraliser une pratique déjà appliquée sur l'UFR, afin de garantir l'équité entre tous les étudiants. Il est proposé, dans chaque fiche filière, l'insertion du texte suivant :

« En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de contrôle continu supérieures ou égales à 12/20 dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, sur demande écrite réalisée dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée, elle écrasera la précédente obtenue, même si elle est moins favorable. Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux. En cas d'absence justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment. »

➤ **Unanimité (25 pour)**

○ **Comptes rendus des commissions :**

○ **Commission des relations internationales réunie le 08/09/2017**

M. POINSSOT présente le compte rendu :

Etudiants en mobilité en Septembre 2017

Pour rappel, sur l'année **2016-2017** nous comptons **0.4%** d'étudiants de l'UFR en mobilité internationale études sortante (**7 sur 1903 étudiants**).

Pour l'année universitaire **2017-2018**, la Com RI a validé tous les dossiers d'étudiants ayant demandé une mobilité internationale sortante.

Pour le **S1** nous avons **13 départs d'étudiants** (12 ERASMUS+ et 1 BCI au Canada) pour un total de **112 mois à l'étranger**.

Plusieurs étudiants se sont renseignés pour partir au S2.

Par ailleurs, le pôle RI de l'uB nous a informés de l'arrivée probable de **2 étudiantes ERASMUS+** au S2 et de la demande d'une **mobilité entrante ERASMUS+ enseignant pour un Professeur de Biochimie de l'Université de Barcelone (E_BARCELO_01)**. Après discussion avec des collègues E/C en Biochimie de l'UFR, sa venue a été acceptée pour un déplacement prévu en Mars/Avril 2018 .Il effectuera 8h d'enseignement sous forme de TD de Biotechnologie et TP de Biochimie/Biotechnologie. Un séminaire pourrait aussi être programmé.

Par ailleurs, différentes actions de communication ont été réalisées par la commission dont la **création d'une page Facebook** par Anne VEJUX destinée à recevoir les témoignages d'étudiants de l'UFR partis en ERASMUS+ ou BCI.

En ce qui concerne les conventions, plusieurs modifications, extensions, renouvellements et créations ont été instruits. Elles sont toutes à jour sauf une avec une université partenaire en Norvège.

Plusieurs actions visant à l'internationalisation des formations de l'UFR sont conduites : traductions, communication sur les formations dispensées en anglais etc..

Les possibilités de mobilité internationale des Enseignants Chercheurs via ERASMUS+ (STA) ont été présentées à la commission. La **présentation est disponible sur le site de l'UFR SVTE dans l'onglet « International »**. L'UFR SVTE peut envoyer chaque année 1 ou 2 E/C faire une semaine d'enseignement (**au moins 8h/semaine**) dans une des Universités partenaires (avec lesquelles nous avons des conventions). Pour une mobilité jusqu'au 30 Septembre 2018, la **date limite est fixée au 31 Janvier 2018**.

Les bourses Erasmus + stage sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des demandes, dans la limite du budget alloué.

Enfin, la commission a listé les actions à conduire à court, moyen et long termes.

Le Directeur d'UFR remercie M. POINSSOT pour le travail réalisé par la commission.

✓ **Approbation de conventions :**

○ **Convention de prestation du syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs**

La convention, récurrente, porte sur une prestation réalisée dans le Haut Doubs par le syndicat mixte dans la formation de master de M. AMIOTTE-SUCHET.

➤ **Unanimité (24 pour)**

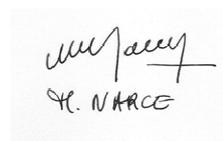
○ **Convention de reversement à l'OSU THETA**

MME CLERGET détaille l'objet de cette convention : il s'agit de reverser à l'OSU Theta implanté à l'université de Franche Comté la subvention de 18000 € que l'uB verse en tant qu'établissement co-tutelle, déduction faite de 3% de frais de gestion pour l'UFR SVTE soit 540 €.

➤ **Unanimité (24 pour)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 35.

Le Directeur d'UFR,



M. NARCE

Michel NARCE